



## PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 15/11/2021

#### **COLLECTIVITÉS | Démission du maire de Nivillac**

Le préfet du Morbihan a accepté ce jour, lundi 15 novembre 2021, la démission du maire de Nivillac pour des raisons personnelles.

Suite à cette démission, le conseil municipal de Nivillac est désormais réputé incomplet. De ce fait et s'agissant d'une commune de plus de 1 000 habitants l'ensemble du conseil municipal doit être réélu lors d'élections municipales partielles.

Elles seront organisées à une date qui sera fixée suite à des consultations qui seront prochainement menées par le préfet et ses services et au maximum dans un d'un délai de 3 mois.

#### **Service de la Communication Interministérielle**

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)



[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle  
56019 Vannes Cedex